



Réf. Farde e-Assemblées : 2461978

N° OJ : 27

Projet d'Arrêté - Conseil du 13/06/2022

Objet : CRU1 - Contrat de Rénovation Urbaine "Citraën-Vergote" : appel à projets "Interventions ludiques au sein d'espaces publics de proximité".- Règlement de participation. (Réf. 20220517)

Le Conseil communal,

Vu l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 octobre 2016 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mars 2017 portant exécution de l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine et relatif aux Contrats de Rénovation urbaine ;

Considérant que dans le cadre du programme du Contrat de Rénovation urbaine CRU1 « Citroën-Vergote », approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 16 novembre 2017, des actions de soutien aux activités de cohésion sociale et de vie collective sont prévues afin de revitaliser le périmètre qui s'étend sur le territoire de la Ville de Bruxelles et de la commune de Molenbeek-Saint-Jean ;

Considérant que deux appels à projets ont été lancés, à savoir :

- en 2019, l'appel à projets thématique (subvention régionale octroyée à la Ville : 1.439.750,00 EUR, intégralement affectée) ;
- ;
- en 2020, l'appel à initiatives citoyennes (subvention régionale octroyée à la Ville : 70.000,00 EUR dont 47.620,00 EUR affectés) ;

Considérant que le solde disponible du volet socio-économique du CRU1 s'élève pour la Ville de Bruxelles à 22.380,00 EUR ;

Considérant que dans la dynamique intercommunale du CRU, la Ville s'associe à la commune de Molenbeek-Saint-Jean qui dispose d'un budget de 25.470,00 EUR, pour subsidier à hauteur de 47.850,00 EUR des interventions ludiques dans les espaces publics de proximité, destinées aux enfants, qui égaient et embellissent l'espace public ;

Considérant qu'il y a lieu de lancer à cet effet un appel à projets conjoint s'adressant aux ASBL's habilitées à expérimenter des formes d'aménagement urbain innovantes ;

Considérant que trois lieux d'intervention possible ont été identifiés, à savoir :

- chaussée d'Anvers 25C-33 à 1000 Bruxelles (espace privé ouvert);
- rue de la Flèche 5-7 à 1000 Bruxelles (espace public);
- rue Ulens et/ou place Mexico à 1080 Molenbeek-Saint-Jean (espaces publics).

Considérant que les ASBL's candidates ont également la possibilité de proposer des lieux pertinents dans le périmètre du CRU1 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Le règlement de l'appel à projets « Interventions ludiques au sein d'espaces publics de proximité » du Contrat de Rénovation urbaine CRU1 « Citroën-Vergote », est adopté.

Annexes :

[Règlement de participation \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)